



Infos Bléré

Horaires de la mairie :
du lun. au vend. de 9h à 17h

35, rue Loches - 37150 Bléré
www.blere-touraine.com
E-mail : mairie@blere-touraine.com

LE MAGAZINE DE VOTRE COMMUNE - N°128 - OCTOBRE 2013

ÉDITO

Traditionnellement, cet éditorial est en grande partie consacré à la rentrée scolaire en particulier.

Les élèves ont été accueillis dans les écoles, sans problème. Une légère diminution des effectifs est constatée. Des travaux de rénovation ont été effectués pendant l'été, notamment dans les sanitaires de l'école élémentaire, et les jeux de la cour de l'école maternelle changés.

La garderie périscolaire connaît toujours un grand succès et le modulaire installé l'année passée est devenu indispensable.

Le restaurant scolaire municipal accueille plus de 80 % des élèves des écoles élémentaire et maternelle. Les repas servis sont de qualité, cuisinés sur place par le prestataire avec des produits achetés en circuits courts. Les menus sont élaborés par une diététicienne et validés par une commission municipale élargie aux représentants des parents d'élèves.

L'ALSH, devenu compétence communautaire, continue de bénéficier des locaux de la commune.

Je félicite le Conseil Communautaire pour la prise de l'intégralité de la compétence "Petite Enfance, Enfance et Jeunesse" qui aura des conséquences importantes au niveau de notre territoire.

En accord avec les directeurs d'école et les associations de parents d'élèves, nous avons décidé de repousser la réforme des rythmes scolaires à la rentrée scolaire 2014.

Conscient de la nécessité d'une réforme des rythmes scolaires, je souhaite qu'elle soit concertée, réfléchie et adaptée aux enfants. Les temps d'activités périscolaires ne doivent pas se traduire par une simple garderie. Je souhaite que ces moments soient des temps d'épanouissement et d'enrichissement culturels ou sportifs.

Tout ceci demande une organisation importante qui aura nécessairement un coût, à la charge de la collectivité.

Pour ce qui est du programme annuel des investissements prévus, tout est en cours ou terminé :

- L'avenue Delaunay et du 11 Novembre, la Luisan : 1ère tranche terminée et 2ème lancée en fin d'année,
- L'étude des bassins d'orage est en cours ainsi que celle de l'assainissement du Haut Village.

Vivez l'été à Bléré 2^{ème} édition, a été un véritable succès. Les Blérois sont venus nombreux assister aux spectacles divers et variés et ont apprécié les animations estivales que j'ai tenu à mettre en place afin que tous puissent continuer à dire qu'il fait bon vivre à Bléré.

Georges FORTIER,
Maire de Bléré





CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE LA RÉGION CENTRE

Renouvellement de la convention avec le Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre.

La présente convention est valable pour une durée de onze ans et cinq mois (afin d'être en phase avec la fin du bail emphytéotique qui s'achèvera au 31/12/2022), avec effet rétroactif au 1er août 2011.

DÉNOMINATION DE RUES

- Rue des Alizés pour la nouvelle rue créée au lotissement du Clos de la Vasselière
- Allée Louis Pasteur pour la rue créée dans la zone du Bois Pataud suite à l'aménagement d'un lotissement artisanal créé par la C.C.B.V.C.

BILAN SUR LA GESTION SCOLAIRE 2012

Les coûts par élève, indiqués dans les bilans, servent de base pour les scolarisations hors Commune ainsi que pour les élèves de Bléré fréquentant l'école privée.

Ecole maternelle : le coût d'un élève est arrêté à 1 143 €.

Ecole primaire : le coût d'un élève est arrêté à 366 €.

CONSEIL MUNICIPAL

Installation de Mme Stéphanie SEIGNEURIN en qualité de conseillère municipale suite à la démission de M. Jean-Serge RAFEL.

GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Acceptation du chèque emploi service universel (CESU) comme moyen de règlement

Banquet des personnes âgées



Un nouveau conciliateur à Bléré



Le nouveau conciliateur vient d'être nommé par le Préfet en remplacement de Monsieur MARTIN

Il s'agit de Monsieur FÈVRE.

Il reçoit sur rendez-vous le lundi de 10h à 13h en Mairie

Si vous avez besoin de le rencontrer : prendre rendez-vous à l'accueil de la Mairie (Tél. 02 47 30 81 81).

Jumelage au collège



Le collège de Bléré a accueilli 36 jeunes allemands de Garrel, accompagnés par leurs professeurs de français.

Madame MONNIER, professeur au collège avait programmé des visites du patrimoine local.

Un accueil en Mairie a été organisé pour leur présenter la Commune.

Ils sont repartis avec des dépliants touristiques préparés par l'Office de Tourisme, de quoi donner envie à leur famille de venir séjourner en Touraine.

VIE SCOLAIRE

Rentrée scolaire 2013 - 2014

ÉCOLE MATERNELLE JEANNE LECOURT :

Directeur : Philippe LEMAIRE-CARDOEN

6 classes : 157 élèves

6 Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles

1 Assistante de Vie Scolaire

Equipements : 1 bibliothèque + postes informatiques



APE : ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE PUBLIQUE

Nouveau Bureau :

> Présidente : Mme Loiseau Sandrine

> Secrétaire : Mme Souriau Delphine

> Trésorière : Mme Bagas Emmanuelle

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE BALZAC :

Directrice : Sylvie FOUQUE

11 classes : 259 élèves + 12 en CLIS (Classe d'Intégration Scolaire)

1 remplaçant rattaché à l'école

3 Assistantes de Vie Scolaire

RASED : Réseaux d'Aides Spécialisés aux Elèves en Difficulté

2 Maîtres E et 1 Psychologue

Intervenants extérieurs :

- **Musique :** 105h. Les élèves CP et CE1 bénéficient de cette intervention
- **Handball :** élèves du cycle 3 : 1h/semaine pendant 7 séances
- **Equipements :** bibliothèque + salle informatique équipée de 16 ordinateurs

ÉCOLE PRIVÉE JEANNE D'ARC :

Directrice : Mme PAPINEAU

6 classes : 141 élèves dont 39 en maternelle et 102 en élémentaire.

LES SERVICES MUNICIPAUX :

- **Restaurant scolaire :** les repas sont confectionnés sur place par notre prestataire Restauval.
 - > Les enfants de maternelle sont servis à table, ceux d'élémentaire se servent au self-service.
 - > 343 enfants sont inscrits dont 120 en maternelle et 223 en élémentaire. Certains ne mangent qu'occasionnellement.
- **Garderie périscolaire :** Responsable : Mme Belondo
 - > Inscrits : 200 enfants
 - > Environ 95 fréquentent la garderie le matin et le soir.

RENTÉE 2014/2015

Pensez, dès maintenant, à pré inscrire votre enfant né en **2011** à la mairie. Veuillez vous munir de votre livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Travaux dans les écoles



Vivez l'été à Bléré : en images...

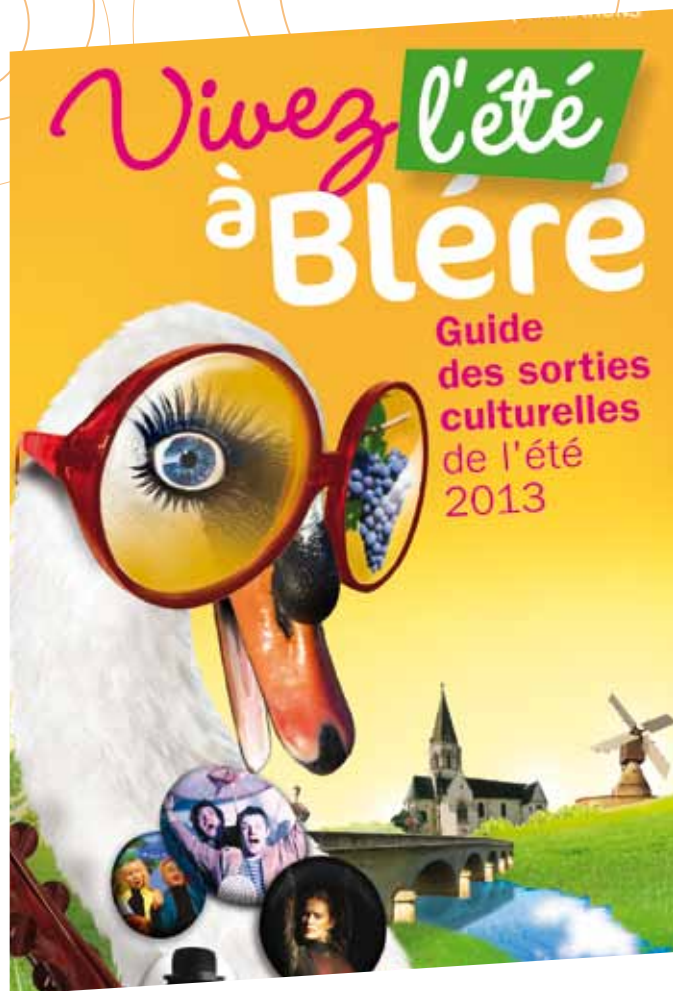
Cet été, la ville de Bléré avait décidé de vous inviter à un programme varié et réjouissant d'activités et de sorties culturelles. Du théâtre, de la musique, du cinéma en plein air, des découvertes du patrimoine local, des randonnées inédites ou des surprises parties à thèmes ont rythmé vos vacances, vos weekends ou vos soirées. Retour en photos sur ce bel été ensoleillé.

Qui a dit qu'il ne se passait rien à Bléré ?



Surprise Party Jazz

Surprise party Flamenco



Théâtre de l'Ante

L'entretien d'un cours d'eau et de ses berges

Le lit des cours d'eau non domaniaux appartient aux propriétaires des deux rives. Si les deux rives appartiennent à des propriétaires différents, chacun d'eux a la propriété de la moitié du lit, suivant une ligne que l'on suppose tracée au milieu du cours d'eau, sauf titre ou prescription contraire.

La Commune est régulièrement sollicitée pour les problèmes d'entretien des ruisseaux notamment celui du Vaugerin et celui de Fontenay.

Encore plus, lors de pluies torrentielles comme Bléré en a connu en début d'année, provoquant des inondations chez certains de nos administrés.

Les riverains d'un cours non domanial (privé) ont des droits et obligations qu'il est sans doute utile de rappeler, car une partie de la population est concernée par ce problème. Ces obligations figurent dans le code de l'environnement.

Chaque propriétaire riverain est ainsi tenu à un entretien régulier du cours d'eau situé sur son terrain.

L'entretien régulier d'un cours d'eau : un devoir

On entend par "entretien régulier" de maintenir un écoulement naturel du cours d'eau sans encombrements (embâcles, débris ou végétation) qu'ils soient flottants ou non.

Mais attention ! La définition de l'entretien régulier est très précise et ne permet donc pas au propriétaire riverain de faire ce qu'il veut sur sa partie de cours d'eau.

C'est l'article L.215-14 du code de l'environnement qui définit les objectifs et les moyens à mettre en œuvre pour entretenir correctement le cours d'eau dont on a la charge.

L'entretien régulier ne doit, par exemple, pas conduire à changer le profil de la rivière ou à détruire la végétation arborée située sur la berge.



Il doit permettre le libre écoulement des eaux tout en favorisant le bon développement de la faune et la flore dans et aux abords du cours d'eau.

L'utilisation d'un engin de chantier de type pelle ou chargeur n'est que très rarement utile. Si cela s'avérait toutefois nécessaire, il est impératif d'informer le service police de l'eau avant le commencement des travaux d'entretien.

Le défaut d'entretien

L'entretien régulier est un devoir du propriétaire riverain. La commune doit s'assurer qu'il est bien effectué. Dans le cas contraire, celle-ci doit mettre en demeure l'intéressé, dans les conditions fixées par l'article L.215-16 du code de l'environnement. A l'issue du délai fixé, et si le propriétaire n'a pas réalisé les travaux, elle peut y pourvoir d'office à la charge de l'intéressé.

BRÈVES

Attention aux bruits

Les travaux de jardinage occasionnant une gêne sonore pour les voisins (tondeuse, tronçonneuse etc...) ne peuvent être effectués que :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- le samedi de 9h à 12h et 15h à 19h
- le dimanche de 10h à 12h

Inscription sur les listes électorales

En 2014, vous voterez pour élire votre Maire et vos députés Européens. Pour pouvoir voter en 2014, il faut être inscrit sur la liste électorale de votre commune.

La date limite d'inscription est fixée au 31 décembre 2013.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans.

En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes fait l'objet d'une démarche volontaire (à effectuer au plus tôt).

L'inscription sur la liste électorale est possible :

- soit en se rendant à la mairie avec les pièces exigées (pièce d'identité et justificatif de domicile)
- soit par courrier en envoyant à la mairie le formulaire d'inscription une photocopie d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

WC public

Dégradation de biens publics à Bléré : cout annuel de 15 000 à 18 000 €



Ancienne fonderie Autocast

Rachetée par la ville, l'ancienne fonderie Autocast a pu être visitée trois samedis de suite par la population afin qu'elle puisse exprimer ses idées quant au devenir de ce site de 28.000 m², dont 12.000 m² couverts. En attendant une réflexion générale en concertation avec la population, la boîte à idées est toujours à disposition à la mairie.



LE MOT DES MINORITÉS

Le mot de Bléré Autrement

Depuis les élections de 2008, le conseil municipal réunit 27 conseillers comprenant deux groupes minoritaires de seulement 4 et 3 membres. A la lecture des comptes-rendus des conseils, il est aisé de constater que seuls les 3 élus de Bléré Autrement ont apporté, quand cela a été justifié, une analyse différente et souhaité d'autres choix. D'autre part, nous déplorons que le travail des différentes commissions, effectué en fonction des thèmes et des projets retenus par l'exécutif, laisse aussi peu de place à un réel débat d'orientations.

Le domaine des compétences des intercommunalités s'étend de plus en plus : gestion des déchets, équipements sportifs, transports scolaires, petite enfance et maintenant jeunesse et urbanisme... Mais, qui vous représentera au sein de la CCBVC (Communauté de Communes de Bléré Val de Cher) ? Combien aurez-vous de représentants ? Autant de questions qui nécessitent que chacun soit bien informé. Sans beaucoup d'échos localement, une décision importante vient d'être prise. Dans le cadre de l'instauration de la loi de décentralisation territoriale, la répartition à la proportionnelle des sièges entre les communes, prévoyait d'attribuer 9 sièges à BLERE pour un total de 35 délégués communautaires. Le conseil communautaire (CCBVC) actuel a souhaité, en accord avec une majorité des communes membres, augmenter le nombre total de délégués. L'accord trouvé à la CCBVC réduit à 8 le nombre de sièges de BLERE et le nombre total de délégués passe à 43. Cela augmente ainsi la future représentativité des petites communes au-delà de leur proportion démographique. Nous étions opposés à ce choix et avons exposé nos arguments au cours d'une commission générale.

Au moment où notre commune perd une partie de sa souveraineté au profit de la CCBVC et où de plus en plus de choix intercommunaux auront une incidence directe sur la fiscalité locale, Bléré risque d'avoir du mal à faire entendre sa voix pour défendre ses intérêts. Demain, de nouveaux transferts de compétences seront concédés à la CCBVC. Il conviendra que les futurs élus et délégués de Bléré, issus des prochaines élections municipales, soient en mesure de défendre pied à pied les intérêts municipaux et fiscaux des Blérois. Il y faudra de la détermination et du courage au service de Bléré.

*Les élus de Bléré Autrement
Jean-Claude OMONT, Nicole DALAUDIER, Henri BEAUGE*

Bléré infos

est un magazine tiré à 2 800 exemplaires

Directeur de la publication : Dr Georges Fortier

Rédaction : Commission Information et élus

Impression : Numeri'scann 37



Agenda



NOVEMBRE 2013 :

Samedi 9 : Soirée choucroute à 20h *au Centre culturel (Véloclub)*

Lundi 11 : Commémoration Armistice du 11 novembre 1918

Dimanche 17 : Concert jazz manouche à l'église de Bléré 16h30
(Autour de l'orgue)

Ven. 29 et sam. 30 : Collecte de la banque alimentaire dans les lieux habituels de collecte

DÉCEMBRE 2013 :

Dimanche 1 : Loto à 14h30 *au Centre socio culturel (Comité de jumelage)*

Dimanche 8 : Après midi des seniors *au centre socio culturel* avec les Caprices de l'âge d'or

Dimanche 15 : Concert Gospel Souil Voices 16h30 à l'église de Bléré
(Autour de l'Orgue)

Samedi 21 : Spectacle de Noël *place Charles Bidault*
(organisé par la Municipalité)

JANVIER 2014 :

Vendredi 17 : Vœux du Maire à 18h30 *au Centre socio culturel*

MARS 2014 :

Dimanche 23 et 30 : Elections Municipales - Bureaux de vote
au Centre socio Culturel

Banque Alimentaire de Touraine

29 et 30 novembre : grande collecte de la Banque Alimentaire de Touraine

La Banque Alimentaire de Touraine participe à la collecte nationale des Banques Alimentaires les vendredi 29 novembre et samedi 30 novembre dans les grandes surfaces alimentaires de la commune, avec l'aide de ses Associations Partenaires et de nombreux bénévoles.

Les produits récoltés l'an dernier — sucre, farine, café, conserves de légumes, pâtes, riz, huile, etc. — ont permis de fournir l'équivalent de 240 000 repas aux plus démunis d'Indre-et-Loire.

Lorsque vous ferez vos courses ces deux journées, pensez à la Banque Alimentaire de Touraine : une petite part de vos courses peut sauver une famille.

Si vous souhaitez participer à l'organisation de cette collecte en donnant un peu de votre temps, contactez le 02.47.53.55.27. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

La liste des magasins où seront présents les bénévoles de la Banque Alimentaire de Touraine et de ses Associations Partenaires est disponible sur le site : <http://ba37.banquealimentaire.org/>

